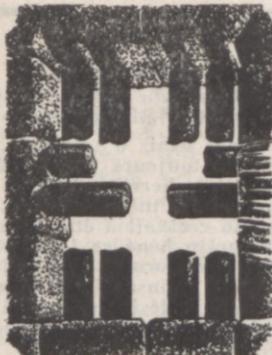


BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR

4, RUE GUYNEMER - PARIS-6^e ▼ LITTRÉ 30-09

VOIX ET VISAGES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Marika Delmas, Présidente, assistée de Mme Gabrielle Ferrières, Secrétaire générale, et de Mme Lansac, Trésorière.

Madame la Présidente prononce aussitôt l'allocution suivante :

Mes Chères Camarades,

Nous sommes encore toutes sous l'impression de la cérémonie de ce matin aux Invalides. C'est dans cette même communion de pensées et de souvenirs que je voudrais ouvrir cette Assemblée générale du 25 janvier 1953, date de la remise à l'ADIR de son drapeau, en vous lisant les noms de nos camarades qui ont rejoint les autres dans l'au-delà :

Mme Chateau,
Mme Girani-Mayran,
Mme Grenson Mariette
Mme Jarry Mariette,
Mme Flament Julie,
Mme Savale Suzanne,
Mme Madeleine Jeanne,
Mme Robert Françoise.

Nous respecterons pour Elles un moment de silence. (Toute l'assistance est debout.)

Avant de passer la parole à notre Secrétaire générale, je vous demande de lui manifester avec moi toute notre reconnaissance pour le don sans cesse renouvelé d'elle-même au service de l'ADIR. (Applaudissements.)

Personne mieux que moi peut se rendre compte de ce qu'elle donne de son temps et de ses forces, et de ses ressources personnelles; aussi, je suis certaine que vous vous associerez pleinement au merci que je lui adresse au nom de nous toutes (applaudissements), ainsi qu'à Madeleine Lansac qui a la tâche si ingrate et si absorbante de trésorière, et qui a donné à l'ADIR toute l'année ses seuls moments de loisirs et de détente. (Applaudissements.)

Une émouvante cérémonie s'est déroulée le dimanche 25 janvier, à 11 heures, dans la cour d'honneur des Invalides, où le général Morlière, Commandant de la 1^{re} Région Militaire et Gouverneur de Paris par intérim, remettait son drapeau à l'Association Nationale des Déportées et Internées de la Résistance. La musique du 1^{er} escadron du Train était rangée sur le côté ouest de la cour d'honneur; en face d'elle, du côté de l'Orient, les membres de l'Association, en ligne sur plusieurs rangs, étaient répartis en deux groupes imposants, entre lesquels étaient placés les drapeau d'Associations de Déportées et d'Anciens Combattants ainsi que les personnalités invitées à la cérémonie ou leurs représentants.

Accueilli par la sonnerie « Aux Champs », le Général Morlière, pénétrait à 11 heures dans la Cour d'Honneur, passait en revue le détachement du premier train, allait saluer le drapeau, les membres de l'Association et les personnalités, puis, revenait au centre de la cour, face à Mme Delmas et à la future Garde du Drapeau, qui, entre temps, était venue se placer devant la musique.

Après avoir fait exécuter le garde à vous, le Général Morlière, s'adressant aux membres de l'Association, et par delà les présentes, à toutes les Anciennes Déportées et Internées de la Résistance, prononça la courte allocution suivante :

Déportées et Internées de la Résistance,

Je vais avoir l'honneur de vous remettre votre Drapeau. Portez-le fièrement, serrez-vous autour de lui comme vous vous serriez là-bas dans votre détresse. Pour tous, il demeurera le symbole des souffrances que vous avez endurées avec tant de courage et des sacrifices que vous avez consentis pour la France et pour la Liberté.

Et quand je vous aurai remis cet Emblème, vous vous recueillerez avec moi dans le souvenir de vos compagnes qui, après tant d'épreuves, n'ont pas eu la joie de retrouver leur famille et leur Patrie libérée.

Le Général commanda alors : « Ouvrez le ban », et s'avança vers Mme Delmas, lui remit le Drapeau que la présidente confia aussitôt à Mme Payen à qui l'honneur était échu de le porter. La Garde du Drapeau était formée par Mmes Billard, Claudel, Côme, Flamencourt et Tersa.

Le Général Morlière commanda « Fermez le ban », et fit exécuter la sonnerie « Aux Morts ».

Après une minute de silence, pendant laquelle toutes les pensées se portèrent vers les disparues, la Marseillaise retentit en l'honneur de leur sacrifice.

Le Général Morlière prit alors congé des membres de l'Association et des personnalités présentes, s'inclina devant le Drapeau, et quitta la cour d'honneur, salué par l'assemblée.

Le Drapeau et sa Garde vint alors se placer au milieu, du côté de l'Orient et la musique du 1^{er} train quitta les Invalides en défilant devant le Drapeau et les membres de l'Association.

La cérémonie était terminée.

JP 1616

Assemblée Générale

Nous remercions particulièrement aussi, M. l'Expert-Comptable qui l'aide gracieusement. (Applaudissements.)

Quant à Mme Samuel, vous pouvez mesurer de plus en plus l'effort persévérant qu'elle donne et les résultats qu'elle a acquis; bien plus, elle est devenue une amie pour chacune de nous, car ce n'est pas avec sa compétence seule qu'elle travaille, mais avec son cœur. Nos remerciements vont vers elle. (Applaudissements.)

Encore une fois, aux amis de l'A.D.I.R. nous tenons à dire notre reconnaissance ainsi qu'à tous ceux qui nous ont aidés pour la vente de solidarité.

La date de la prochaine vente n'est pas encore fixée, mais j'espère de tout cœur que chacune de vous y participera dans la mesure de son possible; je vous en remercie d'avance.

Et maintenant, je donne la parole à Gabrielle Ferrières pour la lecture du rapport moral.

Rapport Moral

Mes chères Camarades,

C'est avec une certaine confusion que je m'adresse à vous aujourd'hui. Il y a un an, en effet, je vous faisais mes adieux et je comptais bien reprendre rapidement ma liberté. Vous avez insisté pour me garder. Au dîner qui a suivi notre Assemblée générale, vous avez toutes signé une pétition me demandant de conserver ce poste de secrétaire générale que vous m'aviez confié en 1949. Je vous ai obéi.

J'ai parfois comparé l'A.D.I.R. à un grand bateau battu par les tempêtes, souvent prêt à sombrer, mais repartant toujours, vaillant et courageux. Avec sa cargaison de souffrances, de peines et de joies, avec son équipage dévoué, ses passagers fidèles, il avance et surmonte les orages au mépris des prévisions pessimistes dans un perpétuel miracle de confiance et de fraternité.

Comment abandonner ce bateau, lorsqu'une fois on est monté à son bord? Peut-être allez-vous sourire, mais je dois l'avouer, je n'ai pas eu le courage de le quitter.

Je vous disais l'année dernière que l'A.D.I.R., après une longue période de transition, avait trouvé sa formule définitive: une Amicale, un Service Social, s'étayant, se complétant, formant un seul organisme subventionné par l'Etat et trouvant auprès de Sociétés des Amis Françaises et Etrangères le supplément de ressources nécessaire à son fonctionnement.

Grâce à la compétence de notre Assistante Sociale, Mme Samuel, dont je n'ai pas à vous dire l'inépuisable dévouement, les qualités de cœur — vous les connaissez aussi bien que moi — notre Service Social se développe sans cesse.

Il y a un an, je vous annonçais que nous avions 513 dossiers en activité au 1^{er} janvier dernier, nous en comptions 860.

Pour être tout à fait exacte, il faudrait d'ailleurs multiplier ce chiffre approximativement par 3, chaque dossier d'adhérente s'accompagnant des dossiers de plusieurs membres de sa famille.

Nous sommes donc une société en pleine prospérité et cette prospérité elle-même pose des problèmes financiers. A l'inverse de toute affaire industrielle ou commerciale, en effet, plus nous nous développons et plus nos ressources diminuent. Un des buts de notre Bureau a donc été cette année encore de trouver les sommes nécessaires à notre fonctionnement.

Démarches auprès du Ministère des Anciens Combattants, visites et rapports nombreux ont fait passer notre subvention de l'Office National de 550.000 à 800.000 francs. Nous avons touché en outre, l'année dernière, une subvention de 100.000 francs du Conseil Municipal de la Seine et une subvention de 5.000 francs du Conseil Général.

Nos relations avec les organismes qui nous subventionnent restent une des tâches essentielles de notre secrétariat. A la suite de démarches nouvelles, nous venons d'obtenir un siège d'auditrice aux réunions de la Commission Permanente de l'Office National des Anciens Combattants. Ce poste qui sera occupé par Anise Postel-Vinay, nous permettra de nous tenir au courant des travaux de la Commission et d'avoir une documentation parfaitement à jour.

Mais si l'aide de l'Etat représente pour nous un apport appréciable, il n'en reste pas moins qu'il nous faut trouver par nous-mêmes, pour équilibrer notre budget annuel, une somme d'environ 1.300.000 fr.

La Société des Amis de l'A.D.I.R. en France a mis cette année dans nos caisses 567.500 francs.

Nous tenons à remercier ici son Président, M. Parodi, et son Secrétaire général, M. Postel-Vinay, dont la sollicitude et l'appui moral nous sont précieux. Je veux aussi remercier Anise, toujours prête à leur transmettre nos requêtes, à plaider notre cause auprès d'eux, et je veux, enfin, en notre nom à toutes, dire notre reconnaissance aux amis connus et inconnus composant cette Société, qui nous ont prouvé leur sympathie.

Comme vous le savez, la législation fort complexe qui régit les Anciens Combattants entraîne nos services à une connaissance parfaite des textes et des lois, à une diffusion très grande des renseignements d'ordre général qui intéressent l'ensemble de nos camarades. Dans de nombreux cas cette action d'information doit être complétée par la constitution de dossiers indispensables, que la lassitude ou l'incompétence de la grande majorité de nos adhérentes ne leur permet pas de mener à bien.

Enfin, les très nombreuses interventions et démarches que notre Association est amenée à faire auprès des Services Publics, des services sociaux ou des œuvres privées compétentes en vue de l'aboutissement des demandes de nos adhérentes ou de la régularisation de leur situation complètent ce programme d'ordre général.

Tout ceci nécessite auprès de nous la présence d'une conseillère technique en la personne de notre Assistante Sociale. Tout ceci représente aussi la constitution de dossiers nombreux, une correspondance importante, dont je vous donnerai tout à l'heure les chiffres et nous entraîne à des classements méthodiques, en un mot exige un appareil administratif coûteux.

La Société Française des Amis de l'A.D.I.R. a accepté la tâche ingrate de participer à ces frais administratifs.

La Société des Amis d'Amérique, dont l'animatrice est toujours notre chère et fidèle amie, Mme Ferriday, reste pour nous une puissance tutélaire. Nous vous souvenez qu'un cocktail a été organisé à New-York à notre bénéfice le 26 février 1952 et qu'il a rapporté 2.008.000 francs. Ces fonds sont consacrés à nos cas sociaux, suivant le désir du Comité américain. Nous avons encore actuellement en caisse 1.408.000 francs.

L'Association des Amis de Suisse, dont l'animatrice est Mme Voluter de Loriot, a utilisé les sommes récoltées à des placements dans des maisons de repos suisses :

- 1 séjour de 3 mois,
- 1 séjour de 2 mois,
- 2 séjours de 1 mois.

Pour le Canada, Mme Hitschmanowa, Directrice de l'Unitarian Service Committee, doit faire un appel par voie de la radio en faveur de l'A.D.I.R. Elle voudrait pouvoir citer des exemples de femmes françaises ayant été arrêtées et déportées à la suite d'aide donnée à des pilotes de son pays. Nous vous prions donc à nouveau de nous faire connaître les noms d'adhérentes qui seraient dans ce cas.

Si les capitaux envoyés par nos amis étrangers et consacrés à notre aide sociale nous permettent de répondre à nos camarades dans la peine, les fonds récoltés pour nos frais administratifs ont été cette année de 1.300.000 francs inférieurs à nos besoins, comme je vous l'ai déjà dit tout à l'heure.

Une vente de solidarité est venue remédier à cet état de choses. Cette vente a eu lieu le 26 avril 1952 à Paris et a laissé un bénéfice net de 1.942.926 francs. Ce résultat sensationnel est dû au dévouement de notre chère Présidente, Mme Delmas, qui a assumé la charge et l'organisation de cette vente.

Je sais que vous serez d'accord avec moi pour lui exprimer, une fois de plus, notre gratitude, ainsi qu'aux dames vendeesuses qui l'ont aidée dans cette tâche.

En faisant le bilan de 1952, notre Trésorière, Mme Lansac, pourra donc vous dire tout à l'heure que notre situation financière est saine, mais à la fin de 1953, le problème de notre équilibre financier se reposera comme chaque année. hélas !

A l'abri des soucis d'argent, nos bureaux ont bien travaillé :

En 1952, 2.786 lettres ont été expédiées par le Service Administratif; 2.651 lettres ont été expédiées par le Service Social; 617 lettres ont été reçues au Service Administratif; 1.336 lettres ont été reçues au Service Social; soit un total de 1.953 lettres reçues et de 5.437 lettres expédiées.

Nos dîners du lundi restent très vivant's. Mmes Come, Payen et Picard en sont toujours les animatrices. Je veux remercier aussi Mme Claudel, toujours prête à répondre au premier appel. Elle s'est spécialement chargée de la tenue du vestiaire et c'est bien souvent que nous la rencontrons dans les couloirs de la rue Guyemer occupée sans bruit et sans histoire à quelque tâche ingrate.

Assemblée Générale

La Section Parisienne, ayant à sa tête depuis un an Marguerite Billard, signale à notre Service Social les camarades dont elle connaît la situation difficile et le seconde par des visites à domicile ou dans les hôpitaux.

Un goûter des Rois a réuni, le 10 janvier, une centaine de nos camarades dans une atmosphère particulièrement sympathique et affectueuse; dix reines ont reçu des cadeaux.

En province, nos délégations régionales continuent à se tenir en liaison avec nous.

Certaines de ces déléguées travaillent pour l'A.D.I.R. avec un dévouement dont je veux les remercier. Il en est d'autres, malheureusement, dont nous sommes trop souvent sans nouvelles. Elles ne répondent pas à nos lettres et nous les sentons loin de nous, indifférentes à notre effort. Nous avons tenté de faire un regroupement des sections. Beaucoup de nos camarades étant encore à l'écart, la tâche de nos déléguées est de les découvrir et de les décider à se rattacher à notre Association en leur expliquant l'intérêt qu'elles ont à ne pas rester isolées. La bonne marche d'une section nécessitant certains frais, nous avons essayé de faciliter la tâche de nos déléguées en augmentant le pourcentage de leur ristourne, qui passe de 30 % à 50 % à compter du 1^{er} janvier 1953. Je voudrais leur demander aujourd'hui, puisque nous avons la joie de les compter parmi nous, d'intensifier leur effort et de ne pas se laisser décourager par les difficultés qu'elles rencontrent. Elles seules peuvent servir de lien entre nos camarades lointaines, dont nous ne connaissons pas les difficultés, et notre Service Social.

Que vous dire de ce Service Social que vous ne sachiez déjà ? Les problèmes qui se posent à beaucoup d'entre nous sont toujours les mêmes. Certaines, guettées par l'âge, se débattent avec de plus en plus de peine contre la hantise du pain quotidien, la maladie, l'usure des années. Les efforts du Service Social tendent à régulariser leur situation administrative. Certes cette régularisation leur ouvre des droits, cependant une aide de l'A.D.I.R. peut être indispensable, soit que cette situation ne soit pas encore réglée, soit que les avantages accordés s'avèrent insuffisants. Cette année les questions de Réforme ont été l'objet d'efforts plus particuliers. La constitution de la Commission Spéciale des Déportés qui siège régulièrement à Paris depuis le mois de février, a permis à notre Assistante Sociale de faire réviser les demandes de pensions rejetées jusque là comme « non imputables ». Elle a également pu faire redresser bien des situations en accompagnant elle-même celles qui n'osent affronter seules l'expertise médicale ou en les faisant assister par un médecin, lui-même ancien Déporté, lorsque le cas est plus complexe. De plus, nous avons été chargées depuis le mois de février de rechercher les déportés — hommes et femmes — qui furent victimes d'expériences soi-disant médicales dans les camps de concentration allemands et de constituer leurs dossiers pour une éventuelle indemnisation par le Gouvernement de Bonn. Par nos soins, une cinquantaine de dossiers ont été constitués et des expertises médicales sont en cours à Paris.

La Permanence du Service Social a reçu environ 900 consultantes. Les démarches et interventions ont été d'environ 1.200, plus 1.017.412 francs de dons et 903.000 francs de prêts ont été distribués. Enfin notre Service Social a été reconnu comme terrain de stage agréé par le Ministère de la Population pour recevoir et former des stagiaires, futures assistantes sociales, sous sa direction et sa responsabilité.

Je dois aussi vous annoncer que nous avons obtenu le renouvellement du bail de l'immeuble attribué à l'A.D.I.R., grâce aux démarches de Mme Delmas, et occupé actuellement par le COSOR, 234, rue de Tolbiac. Le Conseil Municipal de la Seine, par délibération du 18 décembre 1952, a consenti à l'A.D.I.R. un nouveau bail 3, 6, 9, moyennant un loyer annuel de 1.000 francs.

Vous voyez, pour le moment, tout va bien à l'A.D.I.R. Souhaitons-lui longue vie.

Avant de terminer, je voudrais envoyer à celles qui ne sont pas avec nous, aujourd'hui, un message d'amitié. Camarades lointaines, dont nous ignorons la peine, venez à nous. Ne restez pas seules, en face de l'adversité. La Résistance nous a trouvé groupées pour défendre notre Pays, restons groupées encore, pour continuer le combat de la vie, ce combat sans gloire qui demande souvent plus de courage encore.

**

Mme la Présidente. — J'ajoute que Gabrielle accomplit avec beaucoup de courage le travail qu'elle assume depuis quatre ans; elle nous donne tout et personne ne le voit. (Vifs applaudissements.)

Mme Marguerite Billard. — Je demande un ban supplémentaire pour Gabrielle qui a organisé la belle cérémonie de ce matin. (Applaudissements.)

Mme G. Ferrières, Secrétaire générale. — Vous savez que jusqu'à présent, la cotisation de membre de l'A.D.I.R. était de 200 francs par an. Nous aimerais en relever le montant à 300 francs.

Etes-vous de cet avis ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. — La parole est à Madeleine Lansac pour le rapport financier.

**

Rapport Financier

MESDAMES,

Après le très complet et attachant compte rendu moral que vient de vous lire Gabrielle Ferrières, je suis confuse de vous infliger mon compte rendu financier. Je crois cependant que quelques explications préalables doivent être données, afin de le rendre plus compréhensible.

Permettez-moi de vous remémorer quelles sont les sources de revenus de l'Association. Il faut compter :

- 1^o Les subventions officielles (Office National du Combattant, Conseil Général, Conseil Municipal);
- 2^o Les cotisations des adhérentes;
- 3^o Les dons individuels;

4^o Les ventes de solidarité, tombolas ou manifestations de ce genre;

5^o Les dons des Amis de l'A.D.I.R.

Pour les trois premières catégories, il n'est pas besoin de donner d'explications; nous savons toutes ce qu'il en est, encore que les cotisations soient loin d'atteindre le chiffre qu'elles devraient fournir; bien qu'il y ait amélioration notable sur le total de 1951 (190.085 contre 85.790 fr.). Espérons qu'après avoir entendu nos différents rapports, vous ferez toutes une telle propagande en ce sens autour de vous que les défaillantes tiendront à honneur de compenser leur abstention antérieure.

Pour les subventions, et surtout grâce à l'efficience de Gabrielle Ferrières, nous avons obtenu comme elle vous l'a dit, un total relativement substantiel, compte tenu des sommes allouées à d'autres Associations. Les dons individuels proviennent d'amis de toujours de l'A.D.I.R., ou même d'adhérentes qui célèbrent de cette manière une « chance » qu'elles ont eue. Qu'ils en soient tous remerciés sincèrement.

Pour ce qui est de la vente de solidarité de 1952, je ne puis, après notre Secrétaire générale, que rendre hommage au cran, à la ténacité, la vitalité de Marika qui a, avec vous toutes, assuré ce magnifique succès que nous n'osions pas escompter.

Mais j'en viens à parler maintenant du merveilleux élan donné à la Société des Amis de l'A.D.I.R., tant à la Section Française qu'aux Etats-Unis. La Section Française, avec beaucoup de compréhension, a consenti à ce que les fonds recueillis par elle servent à la vie quotidienne de l'A.D.I.R., ce dont nous ne saurions trop être reconnaissantes; si bien que leur subvention de 567.500 francs pour 1952 se trouve complètement intégrée à notre fonds de roulement.

Mais il a été spécifié par nos amis d'Amérique que l'intégralité des sommes versées par eux devait être employées au bénéfice du Service Social. Ceci a amené notre Conseil d'administration à décider la création, depuis juillet 1952, de comptes séparés tant bancaire que comptable, qui peuvent facilement être communiqués et vérifiés par nos généreux donateurs.

Voulez-vous voter pour ou contre cette séparation de comptes ?

(Pour la séparation des comptes, vote à main levée : accepté à l'unanimité.)

Il n'est pas fait mention comptable des Amis de l'A.D.I.R. Suisses; leur aide s'étant traduite par des séjours de convalescence :

- un de trois mois,
 - un de deux mois,
 - deux d'un mois,
- pris entièrement en charge par la Suisse, ainsi que les frais de propagande et d'administration sur place.

A titre privé français, je vous signale aussi :

- un séjour à Corfou (trois semaines),
- un séjour à Saint-Cast (un mois), ce dernier étant, en fait, le cinquième dont bénéficie l'une de nos adhérentes. Merci aux donateurs.

Assemblée Générale

Ne figurent pas non plus les vestiaires remis par le Service Social et dont il serait fastidieux de vous donner l'énumération; ces vestiaires représentent aussi des dons.

Enfin, il a paru intéressant de départager les frais administratifs de ceux résultant du fonctionnement du Service Social, afin de clarifier autant que possible toute la gestion.

Ceci n'a pas été sans causer un travail considérable — surtout dans son établissement — mais facilitera certainement ultérieurement toutes les opérations de contrôle auxquelles doit naturellement se plier une Association recevant des subventions à quelque titre que ce soit.

Il résulte de cet exposé que la présentation du compte de gestion est assez différente de celle à laquelle vous êtes accoutumées, cela découlant des partages des revenus et dépenses en chapitres distincts.

Le compte de gestion a été établi en dernier ressort par M. Anseaume, Expert comptable, commissaire de société agréé par la Cour d'Appel de Paris, inscrit au tableau de la Région parisienne.

Après avoir bénéficié pendant plusieurs années des connaissances et de l'affection sollicitude de M. Billard aidant sa femme, nous avons en effet eu la chance que M. Anseaume veuille bien marquer son intérêt envers une Association de Déportées, en mettant gracieusement sa compétence à notre disposition. Qu'il veuille bien accepter que je lui en porte témoignage public de gratitude. (Applaudissements.)

En donnant lecture du document, je m'efforcerai de faire quelques commentaires sur les points qui, de prime abord, pourraient paraître peu clairs. Il va de soi que, conformément aux usages, je vous prie de vouloir bien ensuite désigner une Commission de contrôle à laquelle je soumettrai tous les livres comptables. M. Anseaume, s'il est prévenu à temps, viendra expliquer lui-même la disposition comptable adoptée et, en général, fournir ainsi que moi-même tous les éclaircissements que pourrait souhaiter cette Commission.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais que Marguerite Billard, à laquelle j'ai succédé comme trésorière, fît partie de ladite Commission comme spécialement qualifiée par la parfaite connaissance qu'elle a de la vie budgétaire de l'A.D.I.R. (Applaudissements.)

Voici d'ailleurs le détail de ces compétences:

(Voir Compte de gestion et Bilan, p. 5.)

**

Mme la Présidente. — A la fin de l'année, la question de notre équilibre financier se posera et il faudra envisager à nouveau une vente de solidarité.

Je mets aux voix le rapport financier. (Adopté à l'unanimité.)

Je vous remercie de votre confiance, mais je voudrai que vous procédez maintenant à la désignation des membres devant faire partie de la Commission de contrôle. Marguerite acceptera d'en faire partie, j'espère ?

Mme Marguerite Billard. — J'accepte avec le plus grand plaisir.

Mme Lansac. — Mme Domingeon accepte aussi ?... Et Marguerite Flamencourt ?...

Mme Marguerite Flamencourt. — Je n'ai vraiment pas le temps; je fais le maximum.

Mme la Présidente. — Et Mme André Postel-Vinay ?...

Quelqu'un désire-t-il poser quelques questions ? Ne serait-ce que pour nous donner des idées, pour faire mieux encore ?

Dans la salle. — Nous sommes toutes très contentes; cela va très bien ainsi.

Mme la Présidente. — C'est très gentil.

Nous allons procéder maintenant au tirage de la tombola et aux élections.

Mme Flamencourt. — Je voudrais d'abord que nous battions un ban pour la Présidente pour le beau travail qu'elle a accompli. (Applaudissements.)

Une voix. — Nous ne comprenons pas que l'A.D.I.R. donne de l'argent à des non adhérentes.

Mme Ferrières. — La Société des Amis de l'A.D.I.R. en Amérique a demandé à notre Service Social d'étudier le cas de certaines de nos camarades, déportées de la Résistance, mais ne faisant pas partie de notre Association. L'étude de ces cas s'est traduite par des dons qui ont été faits en accord avec le Comité américain. Je dois ajouter que les déportées ainsi secourues par notre Association ont demandé à devenir membres de l'A.D.I.R.

**

Résultats des Elections de l'Assemblée générale du 25 janvier 1953

Nombre de voix exprimées	378
Bulletins nuls	17
Mmes Le Barazer (intern.)	356 voix, élue
Oddon (déportée) ..	355 voix, élue
Come (déportée) ..	346 voix, élue
Tillon (déportée) ..	335 voix, élue
de Mareuil (intern.)	335 voix, élue
Payen (déportée) ..	203 voix, élue
Laurentie (déport.)	194 voix
Mauge (déportée) ..	43 voix

**

Loterie Tirée à l'Assemblée générale du 25 janvier 1953

Parfumerie : Mme Y. Petit (retiré par Mme Y. Petit).

Parfumerie : Mme G. Anthonioz (retiré par Mme G. Anthonioz).

Parfumerie : Mme G. Caubrière (retiré par Mme G. Caubrière).

Parfumerie : Mme Le Flohic (retiré par Mme Le Flohic).

Parfumerie : Mme Courbron (retiré par Mme Courbron).

Appliques électriques : Mme Clément (retiré par Mme Dobigeon).

Appliques électriques : Mme C. Marchand.

Broches artistiques : Mme Taffin (retiré par Mme Gorce-Rousseau).

Broches artistiques : Mme Piedpremier (retiré par Mme Degeorge).

Tableau : Mme F. Escudie.

Séjour de repos de 30.000 fr. : Mme Odile Marx.

Nouvelles de nos Sections

SECTION PARISIENNE

Dîners de Kommandos

Le dîner des 27.000 aura lieu au Palais de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, le samedi 25 avril 1953. Se faire inscrire à l'avance, au plus tard jusqu'au 18 avril. Le prix du dîner est de 600 francs (vin, café, service compris).

SECTION DU LOIRET-CENTRE

1^{er} semestre 1952. — La dispersion de nos camarades dans un Loiret éloigné ou dans le Loir-et-Cher Vendômois ne nous permet pas toujours de grouper toutes nos adhérentes.

C'est pourquoi nous nous sommes réunis, quelques camarades de camp ou de réseau de Mme Carmignac pour aller lui porter dans son village de Ferrières-en-Gâtinais, notre message d'amitié et d'entr'aide.

Bonne journée où nous fûmes heureuses de nous retrouver autour d'une table, très largement garnie, et de revivre la résistance de ce coin du Loiret, où le réseau Prosper Buckmaster, après une belle activité, fut tragiquement frappé par la mort de M. Carmignac et d'un de ses fils.

Merci à notre chère camarade et à ses fils qui nous accueillirent si amicalement dans leur cercle familial.

Le 18 mai Mme de Robien nous reçut dans le beau cadre du Château de Huisseau-sur-Mauves. Nos camarades vinrent à cette réunion de Paris, de Vendôme, de Blois, Montrichard, et se joignirent aux fidèles d'Orléans et de la région (quelques-unes malades ne purent se joindre à nous) toujours heureuses de retrouver cette exceptionnelle camaraderie, cette compréhension que nous ne sentons qu'entre nous.

Toute l'activité de l'A.D.I.R. fut évoquée et surtout son entr'aide efficace, nous avons redit que notre association était toujours là pour nous conseiller et aider les camarades en difficultés.

Traditionnel bon goûter dans une belle salle du château pour bien nous assurer que nous ne sommes plus sous le signe de la famine.

Merci à nos camarades de leur présence aux réunions pour maintenir ces souvenirs, merci aux pâtissières, aux « chauffeurs », merci surtout à notre hôtesse.

**

Parmi les anciennes des blocks 15 et 27 de Ravensbrück qui ne se souvient de Mme Plater, la charmante chef de tricot Polonoise, de sa digne et fière attitude, de sa gentillesse aussi vis-à-vis des Françaises ?

Elle m'a écrit : « Veuillez présenter mes meilleurs souvenirs et affectueuses salutations à toutes les camarades Françaises. La plupart des noms m'ont échappé, mais le souvenir de leurs visages est gravé pour toujours dans mon cœur. »

Mme Plater dont le mari est mort à Dachau serait sûrement heureuse d'avoir des nouvelles de quelques-unes d'entre nous. Voici son adresse : Mme Louise de Broel Plater-Erik Dahlbergsgatan-4-V-Lund - Suède.

Marguerite FLAMENCOURT.

COMpte DE GESTION DE L'EXERCICE 1952

DEBIT

A. — FONDS DE L'ASSOCIATION

Dons aux adhérentes	340.042
Dons aux non adhérentes	33.000
Dépenses diverses	126.857
Tombola	30.000
Diners	2.544
« Voix et Visages »	182.777

Frais administratifs :

Loyer, assurance	98.587
Entretien	46.641
Chauffage, éclairage :	
— Bureaux	110.598
— Diners	1.605
Appointements	736.942
Cotisations Sécurité Sociale	200.731
Versement forfaitaire 5 %	36.772
Indemnité transport	18.067
Frais de bureau	141.629
Déplacement du personnel	560
Déplacement des déléguées	42.456
P.T.T. - Timbres	111.360
Frais divers	62.990
Impôts et taxes	21.360
Frais financiers	1.008
	<u>1.631.306</u>
	<u>1.631.306</u>
	<u>2.346.526</u>

Services sociaux :

Appointements	689.960
Cotisations Sécurité Sociale	121.333
Versement forfaitaire 5 %	34.600
Indemnité transport	9.800
P.T.T. - Timbres	39.167
Déplacements	15.081
Frais divers	5.293
	<u>915.234</u>
	<u>915.234</u>
	<u>3.261.760</u>
	<u>629.234</u>
	<u>3.890.994</u>

Solde créditeur

CREDIT

Cotisations	190.085
Dons	103.756
Dons des Amis d'ADIR, Paris	567.500
Dons divers	12.000
Subventions officielles	905.000
Recettes diverses	169.727
Ventes de solidarité	1.942.926

B. — FONDS U.S.A.

Dons aux adhérentes	557.870
Dons aux non adhérentes	79.477
Dépenses diverses	7.000
Frais sur titres	19.833
Colis postaux	5.401
	<u>669.581</u>
	<u>1.650.536</u>
	<u>2.320.117</u>

Dons des Amis d'A.D.I.R.	2.307.993
Coupons	12.124

3.890.994

2.320.117

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1952

ACTIF

A) Services propres à l'Association

Immobilisations :

Mobilier et matériel	547.902
Dépôts de garantie	7.592

Valeurs réalisables :

Prêts aux adhérentes	326.000
Prêts aux non adhérentes	110.000
Prêts 1950-1951	35.278

Titres de placement :

Portefeuille	730.966
Valeurs disponibles	71.786

Caisse	71.786
C.I.C. Cte 7691	304.659
Chèques post. c/c 5266-06	323.239

2.457.422

B) Services subventionnés (U.S.A.)

Valeurs réalisables :

Prêts aux adhérentes	143.875
Prêts aux non adhérentes	140.000

Titres de placement :

Portefeuille	1.200.000
--------------------	-----------

Valeurs disponibles :

Caisse	17.525
C.I.C. Cte 8818	100.000
Chèques post. c/c 8851-80	90.563

1.691.963

PASSIF

A) Services propres à l'Association

Report à nouveau :

Résultat de gestion antérieure au 1 ^{er} janvier 1952	1.869.615
Résultats :	

Résultat de gestion 1952	629.234
	<u>2.498.849</u>

B) Services subventionnés (U.S.A.)

Résultats :

Résultat de gestion 1952	1.650.536
Total du passif A + B	<u>1.650.536</u>

Total du passif A + B	4.149.385
-----------------------------	-----------

Réunion des Déléguées Régionales

Le samedi 24 janvier 1953, à 15 heures, une réunion des déléguées régionales s'est tenue au foyer de l'A.D.I.R. pour entendre un exposé de notre assistante sociale.

Après des parolés de bienvenue de Mmes Ferrières et Delmas, la parole est donnée à Mme Samuel.

Mme Samuel rémercie le Bureau et les Déléguées de la confiance qu'ils lui témoignent et les assure de son attachement au travail social de l'A.D.I.R. Elle tient à exprimer au nom de toutes sa reconnaissance à Mme Ferrières qui est restée parmi nous et a assumé cette année encore la tâche difficile de Secrétaire générale de l'A.D.I.R.

Mme Samuel aborde alors les questions techniques. Nous pensons que nos lectures seront heureuses de trouver ici un résumé de son exposé.

...Nous avons, au point de vue administratif et social, beaucoup de mal à nous rendre compte de la situation exacte des camarades éloignées qui souvent ne peuvent nous expliquer leur cas d'une façon précise, aussi le rôle de la déléguée est-il primordial. Combien d'adhérentes n'osent s'adresser à nous. C'est à la déléguée de nous alerter et de les aider à vaincre et à surmonter ce découragement si fréquent chez les anciennes déportées.

Il faut vous imposer cette impartialité que le service social exige, en étant absolument au-dessus des histoires personnelles et politiques, en nous exposant les différents cas de façon objective. Bien documentées nous essaierons d'agir avec efficacité.

**

Notre action doit se placer sur deux plans :

1^o Plan général :

Sauvegarde de vos droits (cartes, réformes, indemnisation perte de biens, aide dans la constitution des différents dossiers).

2^o Aide sociale :

Malheureusement, ce travail qui nécessite un contact personnel n'est possible pour nous que sur le plan parisien.

ASPECT TECHNIQUE DU TRAVAIL

Ceci concerne particulièrement les déportées. Rappelons rapidement les démarches à faire et les dossiers à constituer :

I. Carte déporté et résistant.

Beaucoup ne l'ont pas.

Les délais sont longs, pour différentes raisons :

— dossiers mal constitués;

— dossiers complets mais cas particuliers (R.I.F. isolés par exemple, pour lesquels le dossier doit passer devant la Commission Nationale pour avis favorable, d'où un délai accru);

— manque de personnel pour la rédaction des cartes (malgré les protestations de l'A.D.I.R.). Possibilité éventuelle d'une solution analogue à celle prise en ce qui concerne la carte du combattant sur le plan de la Seine (crédit de 600.000 fr. pour engager des vacataires).

II. Carte combattant et carte combattant volontaire.

Nécessité d'en faire la demande, après avoir reçu la carte D.I.R. Les titulaires d'un certificat d'appartenance F.F.C., F.F.I. ou R.I.F. qui ne peuvent prétendre qu'à la carte D.P. ou I.P. parce que pas arrêtée pour faits de résistance peuvent néanmoins obtenir la carte combattant et la carte combattant volontaire.

III. Pour les titulaires de la carte D.I.R.:

Homologation de grade et de blessure de guerre et validation de service.

Nécessité d'y répondre. Possibilité d'une utilisation ultérieure. Intérêt en particulier pour les fonctionnaires.

A ce propos Mme Martinache, du Nord, voudrait que nous intervenions pour obtenir une exonération de la pénalité des 30 % aux anciennes déportées célibataires ou veuves de guerre comme pour les familles nombreuses.

IV. Indemnisation de perte de biens (Loi de juillet 1952).

Dispositions modifiées depuis le décret d'application de novembre 1952; plus besoin de témoignages ni de liste des objets indemnifiables.

V. Réforme.

Dispositions changées depuis l'institution de la Commission Spéciale des Déportés siégeant à Paris tous les jeudis après-midi. Connaissant son fonctionnement, possibilité de mieux constituer les dossiers. Il est certain que cette Commission est plus bienveillante que toute autre Commission de réforme, mais il est toutefois nécessaire de lui donner les moyens d'agir par des dossiers bien constitués.

Nécessité d'avoir la carte de déporté résistant. Conseiller à toutes les déportées qui sont en possession de leur carte de faire une demande de réforme.

Voici les différents stades :

A) Pour une première demande :

1^o Lettre de demande adressée au Médecin Chef du Centre de Réforme de votre domicile. Mentionner nettement « déporté résistant » pour être classée tout de suite comme victime militaire. Il est préférable de déposer cette demande ou de la poster en recommandé avec accusé de réception. Possibilité de faire cette demande avant même d'être en possession de votre carte D.I.R.

« Je soussignée....., D.R. en possession de la carte D.R. n° (ou en instance d'avoir la carte D.R.), ou certificat d'appartenance F.F.C., F.F.I. ou R.I.F., titulaire du modèle A n°....., demande à passer devant la Commission de Réforme pour faire valoir mes droits à pension. »

Importance de la date de cette lettre de demande; c'est de cette date que part la pension.

2^o Dossier administratif qui vous est adressé à la suite de cette demande.

Mentionner très nettement :

« Déporté de la résistance bénéficiant de la présomption d'origine. »

Remplir ce dossier. Indiquer très clairement la liste complète des affections dont vous êtes atteintes actuellement. Exemple :

1) Asthénie chronique des déportés;

2) Troubles gastro-hépatiques;

3) Troubles circulatoires;

4) Edème des jambes;

5) Diabète de carence;
Etc.

Joindre à ce dossier administratif :

— Copie certifiée conforme de la carte D.I.R. ou photocopie de préférence.

— Certificat d'homologation de grade qui vous permettra de toucher votre pension à votre grade effectif.

— Si possible, certificat médical d'un médecin disant qu'il vous a régulièrement suivie de telle à telle année et que, avant votre déportation, vous étiez absolument indemne de ces affections, ou à défaut certificat de personnes vous ayant bien connues (par exemple : employeur).

— Intérêt également à donner tout certificat appuyant l'imputabilité à la déportation des troubles actuels (par exemple, en cas de traumatismes, attestations de compagnie de captivité indiquant que vous avez eu des coups, etc.). Ceci facilite l'instruction du dossier.

Faire légaliser votre signature sur les deux ou trois feuilles.

Envoyer le tout au Centre de Réforme.

Jusqu'à l'expertise médicale, possibilité de réparer un oubli par lettre complémentaire adressée au Centre de Réforme.

3^o Expertise médicale pour laquelle vous recevez une convocation. Possibilité de se faire visiter à domicile moyennant la production d'un certificat médical d'intransportable. Droit d'être accompagné par un médecin traitant.

L'indication du taux accordé doit vous être donnée aussitôt l'expertise médicale passée. S'il ne vous satisfait pas, vous avez le droit de demander tout de suite une surexpertise par lettre adressée au Médecin Chef.

4^o Commission de réforme locale ou Commission spéciale des déportés.

Possibilité d'option. Commission spéciale débordée actuellement, d'où : il est préférable de choisir la Commission locale lorsqu'il n'y a rien de vraiment nouveau à signaler. (Exemple : pensionnée à 100 % pour tuberculose, état stationnaire, taux proposé 100%).

A la Commission spéciale, demander une surexpertise, si vous n'êtes pas contente du taux proposé.

Possibilité d'être jugé sur pièces sur demande, mais à éviter autant que possible. Il vaut mieux se présenter devant la Commission.

5^o C. C. M.

Quelquefois, après avoir bénéficié d'un taux de réforme, vous recevez une « notification de rejet ». Cette dernière émane de la Commission Consultative Médicale qui juge les décisions de la Commission de Réforme.

Réunion des Déléguées Régionales

B) Pour un renouvellement de pension :

Dans les six mois précédant l'expiration de la pension, nous vous conseillons de faire une demande pour *aggravations et nouvelles infirmités*, en indiquant toutes les affections dont vous êtes atteintes, en y joignant : un certificat médical d'*aggravation* pour les infirmités pour lesquelles vous êtes déjà pensionnée.

Les différents stades par lesquels passent votre dossier sont les mêmes que pour une première instance.

Signalons que tant que la Commission de Réforme n'a pas statué sur le renouvellement, votre pension doit continuer à vous être payée à l'ancien taux.

Après la Commission de Réforme, vous recevez son procès-verbal en trois exemplaires (modèles 10, 15 et 12) qui sont nécessaires pour obtenir :

a) le carnet de soins (le réclamer car il est plus intéressant d'être hospitalisé avec l'article 64 qu'avec la Sécurité Sociale; d'autre part, remboursement à 100 % par la S.S. (à condition de joindre une feuille de votre carnet de soins) de toutes les affections pour lesquelles vous n'êtes pas pensionnée.

Au cas de non remboursement par l'article 64 d'une spécialité pharmaceutique, en aviser notre Service Social;

b) carte de chemin de fer. Au cas d'expiration de votre carte de chemin de fer, si vous n'avez pas encore le procès-verbal de renouvellement, demander aux Pensions un certificat d'instance de pension à remettre à votre mairie, grâce auquel vous recevez une prolongation de trois mois;

c) carte de priorité dans la région parisienne, demi-tarif pour métro-bus.

d) Nous rappelons aux pensionnées qu'elles ont droit à une cure par an pour les affections pour lesquelles elles sont réformées. En faire la demande avant le 15 février, en vous adressant au Général Commandant la subdivision militaire de votre domicile.

Malheureusement, beaucoup de stations ne sont pas agréées par l'article 64. Vous pouvez cependant demander une cure à titre civil : chemin de fer et soins remboursés, mais hébergement à votre charge.

Nous demander de plus amples renseignements.

— *Mme Strohl* demande dans quel cas il y a possibilité de recourir au Tribunal des Pensions.

— C'était le recours normal jusqu'à la création de la Commission spéciale. D'ailleurs, toujours possibilité de passer d'abord par Commission spéciale puis par le Tribunal en dernier recours.

— *Mme Martinache*, déléguée du Nord, signale le cas des leucémies autrefois automatiquement refusées, puis reconnues devant le nombre des cas chez les anciennes déportées.

— Il y a en effet un barème spécial à l'étude pour les déportés et certaines affections sont maintenant reconnues comme pouvant être imputables.

Il y a toujours possibilité, à tout moment, de refaire une demande devant la Commission Spéciale.

VI. Statut du Grand Mutilé.

Toutes celles dont le taux global de pension est supérieur à 85 % y ont droit :

— Commission de Réforme antérieure à mai 1951, le demander.

— Commission postérieure à mai 1951: statut du grand mutilé accordé automatiquement sans demande spéciale.

VII. Cobayes.

Insister pour que les camarades, victimes d'expériences soi-disant médicales pratiquées dans les camps allemands, fassent ces dossiers.

Adresser ce dossier par notre intermédiaire aux Nations Unies qui le transmettront à la mission diplomatique allemande.

Expertise par un médecin de l'O.N.U.

Il semble que les crédits accordés soient assez importants.

(A ce sujet, *Mme Strohl* fait part de la demande de *M. Perries* que la liste des dossiers cobayes constitués soit communiquée au Ministère.)

ÉLECTION DU BUREAU

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 12 janvier 1953, et a procédé à l'élection du Bureau.

Ont été élues :

— *Présidente* : *Mme Delmas*.

— *Vices-Présidentes* : *Mmes Anthonioz de Gaulle, Goetschel*.

— *Secrétaire générale* : *Mme Ferrières*.

— *Trésorière* : *Mme Lansac*.

Comme les autres années nous disposons d'une certaine somme destinée aux vacances de nos camarades.

Nous demandons aux Déléguées de nous faire parvenir d'urgence leur liste de candidates et aux adhérentes isolées de nous écrire en nous donnant le maximum de renseignements sur leur situation.

Toutes ces demandes doivent parvenir pour le 1^{er} MAI AU PLUS TARD au Service Social.

Ce n'est qu'une histoire entre mille . . .

(Suite)

(Voir le n° 35)

Trois jours plus tard, C. vint encore à T. : « Il y en a deux autres », dit-il. — Où ça ? — A la ferme de Ty Glas. H. est venu me demander conseil.

Le soir même j'annonçai à mes servantes P. et A. que nous allions avoir deux hôtes de plus.

« Oh ! Madame, répondirent-elles, qu'on soit fusillé pour trois ou pour cinq ! ... »

Les deux autres, deux géants, s'appelaient l'un Francis Sulcoski, de Wilkes-Barre, et l'autre Wilbur F. Hummel, de Beaver Falls P.A. Ils faisaient partie de la même fortresse, seulement leurs parachutes les avaient posés plus loin et c'est à pied qu'ils avaient parcouru la majeure partie du trajet. A pied, on laisse des traces.

Ils eurent grande joie à se retrouver vivants et pendant dix jours connurent ce qu'était « la vie de château » pendant la guerre. Bien sûr, on faisait l'impossible pour qu'ils n'aient pas trop faim, mais cinq hommes sans tickets de rationnement c'était beaucoup, et il ne fallait pas que les gens du voisinage soupçonnent quoi que ce soit. Le Maire et nos amis de C. nous aidèrent.

Le dimanche 7 février, les cinq se réveillèrent d'humeur sombre : ils avaient calculé que c'était le jour où leurs familles seraient prévenues de leur disparition. Missing : mot lourd d'angoisse.

Le 10, ils partaient. Non plus par la filière qui avait pris Albert Wright en charge (celle-ci n'existe plus, tout le monde étant arrêté ou en fuite), mais par une autre qui passait par Carhaix, dans les Côtes-du-Nord. Ils furent conduits à Paris, sans dommage. Puis on ne sut plus rien d'eux, du moins pour le moment.

Le 28 février, la Gestapo arrivait à la ferme des M., perquisitionnait, découvrait sous un tas de betteraves la malle qui contenait les parachutes et vêtements des aviateurs (malle qui devait suivre les survivants du drame de camp en camp, de prison en prison). Ils arrêtèrent le père, la mère, leur fils F. (l'autre était absent, il gagna le maquis). Le lendemain 29, l'odieuse auto grise P.O.L. s'arrêtait devant T. J'étais partie en bicyclette à 17 kilomètres de là. Ils emmenèrent mon mari. Prévenue, je ne revins pas chez moi et commençai avec la Gestapo une longue partie de cache-cache. « Là où elle sera, nous saurons la trouver ! » avaient-ils assuré. J'ai gagné la partie. (Mais à quel prix !) Je me cachai dans un département voisin. Mes héroïques petites servantes vinrent me voir, me porter des nouvelles qui étaient affreuses. Après les M., B. et B. étaient arrêtés. Et le Dr C. qui avait hébergé quelques jours Su'coski et Hummel, et M. B. et... oh ! mon Dieu ! toute la famille H. de Ty Glas qui les avait logés deux jours ! Les deux parents, les deux fils. Tous pris ! C. était déjà arrêté depuis un mois.

Les gens qui m'hébergeaient crurent prudent de couper les ponts. Alors, je ne sus plus rien.

(A suivre.)

GILBERTE de la Résistance.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Nous sommes heureuses d'annoncer à nos camarades la naissance de :

— Isabelle, 2^e enfant d'Yvonne Charrier, née François. Angers, le 12 juin 1952.

— Marie-France, fille de notre Camarade Elise Tollardo. Annecy (Hte-Savoie). novembre 1952.

— Marie-Violaine, 4^e enfant de Denise Pons, née Morin. Juillet 1952, St-Benoît-la-Forêt (Indre-et-Loire).

— Un fils, 2^e enfant de Mme Favereau-Delaunay. « Célo », Bréhémont (Indre-et-Loire).

— Françoise, fille de Mme Gardy. Mau-beuge.

— Nadine, 4^e enfant de Marcelle Escher-Langlade. Angers, 3 janvier 1953.

MARIAGES

— Mme Pauline Bouvais avec M. André Fontaine. Bouillé-Ménard (Maine-et-Loire), le 11 octobre 1952.

— Mme Marie-Claude Fabius, fille de Mme Odette Fabius, avec M. Peter Hayman. Paris, le 9 janvier 1953.

— M. Claude Dubuisson, fils de notre camarade Juliette Dubuisson, avec Mme Augustine Poignavent. Eglise Saint-Denis la Chapelle, le 6 décembre 1952.

DECES

— Notre Camarade Hélène Carmín. Croix de guerre, Médaille de la Résistance. Annecy (Hte-Savoie), le 27 novembre 1952.

— M. Klasen, père de Mme Anne-Marie Klasen. Guéret.

— Mme Gaston Maspero, belle-mère de Mme Maspero. Paris, le 22 janvier 1953

— Mme Mérop, née Alice Dupuis, mère de notre camarade Mme Andrée Mérop. Paris, le 29 janvier 1953.

— M. François de l'Echel-Pignoux, père de notre camarade Yvonne Baron. Toulon. le 5 février 1953.

Au moment même où le bulletin paraît, nous apprenons la mort de notre camarade. Mme Jane Vialle, survenue lors de l'accident d'avion de Bordeaux.

DECORATIONS

Nous sommes très heureuses d'apprendre les distinctions dont nos Camarades ont été l'objet et nous les en félicitons toutes très chaleureusement.

— Mmes Alis-Marchand Yvette, Chateain Pauline, Costes Alice, Métayer Marie ont reçu la Médaille de la Déportation.

— Mme Tourguenief Marguerite a reçu la Médaille de la France Libérée.

— Mmes Gallais, Roffé ont reçu la Légion d'Honneur.

— Mme Sarah Rosier a été nommée officier de la Légion d'Honneur.

— Mme Soula Marie-Henriette a reçu la médaille militaire et la croix de guerre avec palmes.

Liste des Déléguées et Départements en charge

Ain	Mme Vaillot	15 bis, rue de Chambéry, Annecy (H.-S.).
Allier	Mme Gorce-Rousseau	41, rue Franklin, Saint-Etienne (Loire).
Alpes-Maritimes	Mme Marchal	6, rue des Orangers, Nice (A.-M.).
Ardèche	Mme Gorce-Rousseau	41, rue Franklin, Saint-Etienne (Loire).
Cantal	Mme Degorge	20 bis, rue Georges-Clemenceau, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Charente-Maritime	Mme Tersa	112, rue Fondaudège, Bordeaux (Gironde).
Cher	Mme Flamencourt	Le Petit-Aunay, Meung-sur-Loire (Loire).
Corrèze	Mme Degorge	20 bis, rue Georges-Clemenceau, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Côte-d'Or	Mme Perrin	Hôtel de Bourgogne, Mâcon (S.-et-L.).
Creuse	Mme Degorge	20 bis, rue Georges-Clemenceau, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Dordogne	Mme Tersa	112, rue Fondaudège, Bordeaux (Gironde).
Doubs	Mme Blazer	8, avenue Wilson, Montbéliard (Doubs).
Eure-et-Loir	Mme Flamencourt	Le Petit-Aunay, Meung-sur-Loire (Loire).
Finistère	Mme Porzier	rue de Lyon, Brest (Finistère).
Gard	Mme Saltet	67, rue Roussy, Nîmes (Gard).
Haute-Garonne	Mme Verdier	Chemin du Raisin, Toulouse (H.-G.).
Gironde	Mme Tersa	112, rue Fondaudège, Bordeaux (Gironde).
Ille-et-Vilaine	Mme Elie	30, quai Dugay-Trouin, Rennes (I.-V.).
Indre-et-Loire	Mme de Poix	La Grostrie, Sèpmes (I.-L.).
Jura	Mme Perrin	Hôtel de Bourgogne, Mâcon (S.-L.).
Landes	Mme Tersa	112, rue Fondaudège, Bordeaux (Gironde).
Loir-et-Cher	Mme Flamencourt	Le Petit-Aunay, Meung-sur-Loire (Loire).
Loire	Mme Gorce-Rousseau	41, rue Franklin, Saint-Etienne (Loire).
Haute-Loire	Mme Gorce-Rousseau	41, rue Franklin, Saint-Etienne (Loire).
Loire-Inférieure	Mme Clément	12, rue du Chapeau-Rouge, Nantes (L.-I.).
Loiret	Mme Flamencourt	Le Petit-Aunay, Meung-sur-Loire (Loire).
Lot-et-Garonne	Mme Tersa	112, rue Fondaudège, Bordeaux (Gironde).
Maine-et-Loire	Mme Bowman	26, rue Saint-Julien, Angers (M.-L.).
Mayenne	Mme Bowman	26, rue Saint-Julien, Angers (M.-L.).
Meurthe-et-Moselle	Mme Cayotte	41, rue Emile-Gallé, Nancy (M.-M.).
Meuse	Mme Cayotte	41, rue Emile-Gallé, Nancy (M.-M.).
Monaco	Mme Marchal	6, rue des Orangers, Nice (A.-M.).
Moselle	Mme Schneider	61, r. de France, Sarreguemines (Moselle).
Nord	Mme Martinache	292, rue Solférino, Lille (Nord).
Oise	Mme Verschueren	17, rue Nully-d'Heccourt, Beauvais (Oise).
Orne	Mme Viel	aven. des Sorbiers, La Ferté-Macé (Orne).
Pas-de-Calais	Mme Deram	rue de la Gare, Loison-sur-Lens (P.-de-C.).
Puy-de-Dôme	Mme Degorge	20 bis, rue Georges-Clemenceau, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Bas-Rhin	Mme Strohl	24, bd de la Marne, Strasbourg (Bas-Rhin).
Haut-Rhin	Mme Strohl	24, bd de la Marne, Strasbourg (Bas-Rhin).
Belfort	Mme Blazer	8, avenue Wilson, Montbéliard (Doubs).
Rhône	Mme Roux	115, Gde-Rue-de-Montplaisir, Lyon (R.).
Saône-et-Loire	Mme Perrin	Hôtel de Bourgogne, Mâcon (S.-L.).
Sarthe	Mme Nicoux	23, rue Compains-Laurent, Le Mans (Sarthe).
Savoie	Mme Vaillot	15 bis, rue de Chambéry, Annecy (H.-S.).
Haute-Savoie	Mme Vaillot	15 bis, rue de Chambéry, Annecy (H.-S.).
Seine	Mme Billard	13, rue du Vieux-Colombier, Paris (6 ^e).
Seine-et-Marne	Mme Billard	13, rue du Vieux-Colombier, Paris (6 ^e).
Seine-et-Oise	Mme Billard	13, rue du Vieux-Colombier, Paris (6 ^e).
Deux-Sèvres	Mme Bowman	26, rue Saint-Julien, Angers (M.-et-L.).
Var	Mme Marchal	6, rue des Orangers, Nice (A.-M.).
Vendée	Mme Bowman	25, rue Saint-Julien, Angers (M.-et-L.).
Vienne	Mme Bowman	41, rue Emile-Gallé, Nancy (Moselle).
Vosges	Mme Cayotte	

Petites Annonces

— Mme Dubuisson, 11, rue Ch.-Ferdinand, Bondy, a trouvé un porte-billet dans la cour d'honneur des Invalides; le réclamer à l'A.D.I.R.

— Si vous avez besoin de linge de maison, rideaux, etc., n'hésitez pas à vous adresser à notre camarade, Mme Roux, 1, rue Fosse, Marine - Saint-Symphorien (Indre-et-Loire).

Par décision de l'Assemblée Générale, la cotisation pour 1953 est portée à 300 francs.

Le Gérant-Responsable :

G. FERRIERES

Imp. Lescaret, 2, r. Cardinale, Paris-6^e.